



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2024.

**Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1261 AUTORISANT DIVERSES ACQUISITIONS, AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT.**

Ce projet de règlement vise à décréter un emprunt de 6 110 000 \$ pour diverses acquisitions, ainsi que pour le paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de la phase 2 de l'implantation de la collecte des matières organiques.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 13 au 17 mai 2024, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 13 juin 2024  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière